

3.—Aérodromes, par province, septembre 1955—fin

Exploitant	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Canada
Marine des États-Unis—													
Terrestres.....	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Maritimes.....	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Total, terrains d'atterrissage	10	4	8	11	57	136	46	33	44	67	36	27	479
Terrestres.....	5	4	7	9	39	82	22	28	34	54	16	23	323
Maritimes.....	5	—	1	2	18	54	24	5	10	13	20	4	156
Installations auxiliaires													
Aérodromes à revêtement dur—													
Terrestres.....	4	2	7	6	19	43	13	13	14	23	3	2	149
Aérodromes éclairés—													
Terrestres.....	5	2	3	4	17	42	10	12	20	21	9	5	150
Maritimes.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2

Contrôle de la circulation aérienne.—Le contrôle de la circulation aérienne du ministère des Transports a pour fonction principale d'accélérer et d'ordonner la circulation, de prévenir les collisions entre les avions volant dans un espace aérien contrôlé et entre les avions et les obstacles dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Cette fonction est assurée par le service de contrôle d'aéroport, le service de l'approche et le service de contrôle régional, ainsi que par les services d'information de vol, d'alerte pour les recherches et sauvetage, de déclaration douanière et d'identification des avions. On décrit ces services comme il suit:—

Le *Contrôle d'aéroport* est particulièrement destiné à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne dans le voisinage des principaux aéroports civils où le volume du trafic et le type d'avion, ainsi que les conditions atmosphériques et autres facteurs, l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe le contrôle de la circulation des piétons et des véhicules sur l'emplacement des manœuvres dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels, à l'intention des avions et des véhicules de surface dans les aéroports contrôlés ou dans les environs. Les tours de contrôle sont situées à Patricia-Bay et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary et Edmonton (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (Man.); à Lake-Head, Windsor, London, à Toronto, Toronto-Island, Ottawa et North-Bay (Ont.); à Montréal, Cartierville, Québec et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton (N.-B.); à Sydney (N.-É.); et à Gander (T.-N.). La plupart fonctionnent en permanence, certaines assurent un service quotidien de 16 heures seulement.

Le *Service de contrôle d'approche* est assuré par les tours de contrôle d'approche de North-Bay et d'Ottawa. Il s'ajoute au service régulier de contrôle d'aéroports de ces régions et consiste à communiquer l'espacement I.F.R. standard aux avions volants selon les règles de vol aux instruments dans les limites de la zone de contrôle d'approche de l'aéroport.

Le *Contrôle régional* est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne aux avions volant dans un espace aérien contrôlé lorsque les conditions atmosphériques empêchent le pilote de voir les autres avions ou les obstacles et l'obligent à se fier aux instruments pour se diriger. Ce service est assuré par des centres de contrôle régional à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.), Moncton (N.-B.) et Gander (T.-N.). Chacun de ces centres est relié aux tours de contrôle, aux bureaux des stations de radio-alignement et aux bureaux d'exploitation de sa région au moyen d'un vaste réseau de circuits interphoniques ou radiophoniques locaux et interurbains et des installations de communication radiophonique que ces bureaux mettent à la disposition de tous les avions qui ont besoin du service de contrôle régional. Chaque centre est pareillement relié aux centres voisins, y compris ceux des États-Unis, ce qui permet la coordination du contrôle des avions qui traversent plus d'une région. Ce réseau de communications permet à chaque centre de tenir un relevé détaillé continu des mouvements de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol aux instruments ainsi qu'un relevé général de tous les avions qui manœuvrent selon les